

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 23 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois du mois de mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mme Agnès MERCIER, Mr Patrick ROCHE, Mme Laure JOURDAN, Mr Régis LAC, Michel MOUNIER, Mmes Chantal GERENTES, Sophie AVOUAC, Janet DARNE, Mrs Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, André NICOLAS, Mmes Sandra LHOSTE, Michèle FOURNEL

Absents représentés : Mr Patrick VEY (représenté par Mme Chantal GERENTES), Mr Sébastien MIALON (représenté par Agnès MERCIER)

Absent : Mr Christophe GIRAUD

Mr Michel MOUNIER a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 25 avril 2019 est approuvé sans modifications.

Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâti sise section AB numéro 296 (Rue Langlade)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur la vente présentée.

- Vente d'une parcelle de terrain bâti sise section AC numéro 60 (Rue Saint Jean)

Après délibération, le Conseil Municipal décide avec quatre abstentions (Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, André NICOLAS et Sandra LHOSTE) de ne pas préempter sur la vente présentée.

Délibérations diverses :

Réfection des voiries communales 2019 – appel d'offres : Mr le Maire indique qu'un appel d'offres a été lancé pour la réfection des voiries communales sur les secteurs de Saint Victor et de l'Herm avec une tranche optionnelle pour le Crouzet de Meyzoux. Il présente les quatre offres reçues pour ces travaux et examinées par la commission d'ouverture des plis.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- L'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 42 682.50 € HT pour la tranche de base correspondant à la réfection des voiries communales de Saint Victor et de la route d'accès de l'Herm
- L'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 3 929.50 € HT pour la tranche optionnelle correspondant à la réfection de la voirie communale du Crouzet de Meyzoux. Cette tranche optionnelle sera réalisée à condition que les travaux en cours soient terminés, et sera donc affermée dans les mois à venir.
- Autorise Mr le Maire à signer le marché précité et à lancer les travaux correspondants.

Aménagement de la salle des fêtes – Mission de contrôle technique et mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé : Mr le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de choisir un bureau d'études pour assurer les missions précitées dans le cadre de la réfection de la salle des fêtes. Il présente les devis reçus pour ces missions qui ont été examinées par la commission d'ouverture des plis. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les offres de l'entreprise

SOCOTEC pour un montant de 1 400 € HT pour la mission de contrôle technique et de 1 743 € HT pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

Réfection canalisation eau potable Avenue du Puy – avenant au marché de travaux : Mr le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant au marché concernant la réfection de la canalisation de l'Avenue du Puy. Cet avenant est nécessaire car des branchements non prévus ont été effectués, une partie plus importante de la canalisation ancienne a été changée et des travaux de goudronnage supplémentaires ont dû être réalisés au niveau de la caserne des pompiers et de l'entreprise CMGM. Cet avenant s'élève à 13 027.89 € HT, ce qui représente 14.50 % du montant initial du marché. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant présenté pour un montant de 13027.89 € HT, ce qui porte le marché total à 102 875.39 € HT et autorise Mr le Maire à le signer.

Mr le Maire fait ensuite le point sur les travaux du tourne-à-gauche d'Intermarché. Il indique que le projet a été légèrement modifié car le Conseil Départemental n'est pas parvenu à trouver un compromis avec le propriétaire de la discothèque qui voulait que son mur soit entièrement refait par la collectivité, ce qui était inacceptable. L'emprise de la route sera donc moins importante que prévu mais sera suffisante d'un point de vue réglementaire. Les travaux devraient se terminer à la mi-juin. Il indique également que l'adduction d'eau potable au terrain communal situé sous le garage automobile est à présent réalisée.

Conversion énergétique du chauffage du gymnase et du boulodrome – Projet de chaufferie centrale - Assistance à la maîtrise d'ouvrage : Mr le Maire rappelle au Conseil le projet d'installation d'une chaufferie centrale qui permettrait de couvrir les besoins en chauffage des bâtiments communaux de l'Avenue des Ecoles (salle des fêtes, gymnase, boulodrome, École primaire, et maison de l'École primaire ainsi que les entreprises situées à l'Avenue des Écoles). Cette chaufferie qui devrait fonctionner avec des plaquettes de bois devrait faire l'objet d'un appel d'offres dans le cadre d'un marché de fournitures et de services. L'entreprise retenue devrait réaliser l'investissement, l'approvisionnement et la maintenance des installations. La commune achèterait pour sa part l'énergie à un prix défini et pour une durée déterminée selon les termes d'un contrat. En revanche, le gymnase et le boulodrome disposant à l'heure actuelle d'un chauffage électrique, il sera nécessaire de prévoir la modification des installations intérieures qui restera à la charge de la commune et qui fera l'objet d'un marché de travaux. Monsieur le Maire indique que la commune doit prendre l'attache d'un bureau d'études qui sera chargé de l'assister pour la mise au point des marchés, la gestion de l'appel d'offres et la sélection des candidats. Il présente les offres reçues pour une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, tant pour le marché de fournitures et de services que pour le marché de travaux. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'offre de l'entreprise COHECO pour un montant de 6 660 € HT pour les deux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Sécurisation de la gendarmerie : Mr le Maire indique au Conseil que la commune doit prévoir l'aménagement d'une clôture pour sécuriser les locaux de la gendarmerie du Monastier et mettre aux normes une cellule. Le conseil décide de surseoir à cette décision tant que l'autorisation d'urbanisme ne sera pas délivrée.

Vente d'une partie de voirie communale au Mont : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier d'un propriétaire qui souhaite acquérir une partie de dépendance de la voirie communale numéro 5 située au lieu-dit Le Mont. Cette parcelle est constituée d'un espace en herbe et située à côté de la parcelle cadastrée section A numéro 1781 d'une contenance d'environ 80 m². Elle permettrait au demandeur, qui ne dispose actuellement d'aucun terrain adapté, d'installer une micro-station ou de réaliser un plan d'épandage afin de disposer d'une installation d'assainissement non collectif conforme. Après délibération, le conseil municipal :

- Exprime un avis favorable à la vente d'une partie de voirie communale d'une contenance d'environ 80 m², située au lieu-dit Le Mont au propriétaire des parcelles cadastrées section A numéros 2173, 2175 et 2177.
- Indique toutefois que cette vente devra être soumise au préalable à enquête publique
- Indique que le prix de vente de cette partie de voirie communale sera de 10 €uros le m² et que la réalisation du document d'arpentage sera à la charge du demandeur
- Autorise Mr le Maire à lancer l'enquête publique correspondante et à signer toutes les pièces y relatives.

Vente d'une partie du domaine public – 6 Place du Vallat : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de demande d'acquisition d'une partie du domaine public devant le numéro 6 de la place du Vallat. Cette partie de domaine public d'une dizaine de mètres carrés qui n'est pas nécessaire à la circulation des véhicules et des piétons est actuellement occupée par une terrasse située devant la parcelle cadastrée section B numéro 94. Elle permettrait au demandeur de pouvoir constituer un îlot de propriété. Après délibération, le Conseil Municipal :

- Exprime un avis favorable à la vente d'une partie du domaine public d'une contenance d'environ 10 m², située à la place du Vallat au propriétaire de la parcelle cadastrée section B numéros 94.
- Indique toutefois que cette vente devra être soumise au préalable à enquête publique
- Indique que le prix de vente de cette partie de voirie communale sera de 10 €uros le m² et que la réalisation du document d'arpentage sera à la charge du demandeur
- Autorise Mr le Maire à lancer l'enquête publique correspondante et à signer toutes les pièces y relatives.

Achat d'une parcelle de terrain zone naturelle du PLU – Lieu-dit Le Cros : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'achat d'une parcelle de terrain située en zone naturelle du PLU, sous la rue Henri Debard. Une partie des eaux pluviales se jette dans la parcelle en question et un fossé de grande profondeur s'est formé, menaçant la stabilité de la route située au-dessus. Afin de pouvoir intervenir et éviter que la situation ne s'aggrave, ce qui risquerait d'entraîner un effondrement de la route, la commune doit acquérir préalablement la parcelle.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve l'achat de la parcelle cadastrée section B numéro 1092 d'une contenance de 16 970 m² au prix de 4 000 €uros aux consorts Grangette.
- Indique que cet achat représente une opération d'utilité publique afin de consolider la voirie communale
- Autorise Mr le Maire à procéder à cet achat par voie administrative et à engager toutes les démarches nécessaires à cet achat.

Questions diverses :

Subvention Place du Couvent : Monsieur le Maire indique qu'une subvention supplémentaire a été acquise pour la place du Couvent d'un montant de 30 870 €uros pour l'assainissement

Travaux Pont de l'Estaing : Les travaux du Pont de l'Estaing devraient se terminer comme prévu fin mai. Des buses ont été installées en prévision du passage des canalisations alimentant la turbine des Moulinages, ce qui évitera une nouvelle coupure de route.

Départ Psychologue : Mr le Maire indique que la Psychologue présente au Pôle Santé arrêtera ses permanences à compter du 31 juillet 2019.

Départ Médecin Généraliste : Monsieur le Maire indique que le Docteur ROMEUF-MICHALON a annoncé son départ mais que simultanément, elle sera remplacée par un nouveau Médecin.

Couverture mobile à Crouziols : Mr le Maire rappelle le projet d'implantation d'une antenne Relais à Crouziols. Celle-ci permettra de couvrir en 3 G ou 4 G un secteur assez large, puisque les communes voisines seront impactées par cette installation. L'installation sera réalisée avant le mois de novembre.

Diagnostic assainissement : Mr le Maire présente le projet de diagnostic assainissement. Il indique que le programme de travaux échelonné sur 20 ans permettra la suppression des rejets dans le milieu naturel, la réfection structurelle des ouvrages, l'amélioration des ouvrages par temps de pluie. Le montant total des travaux est estimé à 2 817 322 € HT.

Dates diverses :

- **Commission emploi le 8 juin 10 heures :** sélection des candidats pour les emplois saisonniers

Prochain Conseil le mercredi 26 juin 2019 à 20 heures 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 50 minutes.